

Association Nationale des Gens du Voyage Catholiques

N° 12
DECEMBRE 2007

Bulletin de liaison

L'EDITO

Bientôt Noël et la fin de l'année approche. N'est-ce pas le moment de s'interroger sur ce que nous avons vécu en 2007 ?

Ne nous attardons pas sur le colloque réuni à l'occasion des 10 ans, la sortie du guide pratique ou les sessions d'information que l'association a dispensées en région. Nous en avons déjà parlé tout au long de l'année et nous y revenons encore dans nos colonnes.

Je souhaiterais plutôt évoquer un travail de fourmi fondamental, beaucoup moins visible, qui demande une grande mobilisation, de la réflexion et quelques euros en timbres... Il s'agit de l'accompagnement des familles de voyageurs dans leurs démarches lorsqu'elles ont un conflit d'urbanisme avec les communes. C'est souvent compliqué, juridiquement pointu et, au départ il y a un an, nous n'avions que notre force de conviction de militant à faire valoir.

Tout a commencé avec le constat des difficultés rencontrées par les familles, du fait d'une carence en aires d'accueil pour y stationner, auxquelles il faut ajouter l'impossibilité d'installer durablement leur habitat sur une commune. D'autre part, il est question de défendre le droit des voyageurs d'habiter quelque part. Mais comment s'y prendre ?

Il a fallu tester, dans un premier temps, les documents d'urbanisme de plusieurs communes, prises au hasard ou concernées par un conflit signalé à l'ANGVC, et en évaluer la pertinence. Souvent, ceux qui ont été vérifiés, étaient, aux yeux de l'association, entachés d'illégalité. L'ANGVC a donc interpellé les communes, les préfets, les services de la DDE et leur Ministère de tutelle et, plus récemment, les délégué du médiateur de la République. Elle a élaboré une ligne de conduite à tenir avec les familles pour maintenir un dialogue constant avec les communes tout en restant ferme sur les principes afin d'avancer vers une transaction équitable.

Depuis un an, grâce à la disponibilité et à la compétence d'un administrateur de l'association, il a été possible de dégager une méthode d'action pour soutenir les familles. Ce qui a amené à créer des outils à vocation pédagogique dont certains ont été transmis avec nos précédents bulletins. D'autres suivront certainement.

Quels en sont les résultats ? Signalons l'avancée dans une affaire qui semblait bloquée depuis plusieurs années et, d'autre part, l'engagement de l'ANGVC dans une procédure devant un tribunal administratif. Mieux encore, l'association a reçu des éléments de réponse des services du Ministère de l'Équipement qui lui donnent non seulement l'espoir mais surtout le sentiment d'avoir eu raison de se lancer dans cette bataille de longue haleine. Certes, il y aura probablement des défaites, mais il y aura aussi des victoires. Ce sont elles qui forgeront une avancée durable du droit effectif d'habiter quelque part pour tous les voyageurs.

Marc Béziat, le Délégué général



SOMMAIRE

- ⇒ Vie de l'association
- ⇒ Guide pratique
- ⇒ Elections municipales 2008
- ⇒ Urbanisme : ce qui a changé pour les voyageurs
- ⇒ De vous à nous

INFO INFO INFO INFO

VIE DE L'ASSOCIATION

- Le Conseil d'administration de l'ANGVC s'est réuni le 10 novembre à Saint-Denis (93). Les membres présents ont évoqué les actions en cours (formations, guide), ont pris connaissance de l'état des financements 2007 et ont validé la méthode qu'ils jugent souhaitable de déployer pour faire avancer la question de l'urbanisme face à l'habitat des voyageurs.
- Le 24 septembre dernier, le Père Joseph Valet, Aumônier adjoint des gens du voyage du Puy-de-Dôme, s'est vu remettre la médaille d'or du département par le Président du Conseil général. Ce fut l'occasion de rendre hommage à un homme, âgé aujourd'hui de 80 ans, qui a toujours combattu l'injustice et défendu ceux dont les droits sont bafoués. Pour les voyageurs, dont plusieurs se sont déplacés pour lui exprimer reconnaissance et amitié, il est l'image exemplaire d'un rachaï proche d'eux et d'un militant déterminé à faire reconnaître leur droit de vivre en citoyens à part entière sans avoir à renier leur mode de vie.
- Les 10 et 11 décembre, 6 jeunes voyageurs, accompagnés d'un parent ou d'une connaissance, ont rejoint des délégués de l'association à Saint-Denis pour suivre une formation d'initiation à Internet. L'accès aux droits passe également par l'accès à l'information qui circule sur le réseau. Chacun est reparti enrichi d'une expérience fascinante qui ouvre des perspectives nouvelles à l'ANGVC.
- Le 27 octobre s'est tenu à Saint-Denis un colloque organisé par l'ANGVC à l'occasion de ses 10 ans. Les intervenants ont suscité l'intérêt de l'assistance et contribuer à la richesse des débats de la journée pour réaffirmer le rôle de l'ANGVC aux côtés des familles. Un regret cependant, le manque de participation des voyageurs membres de l'association.

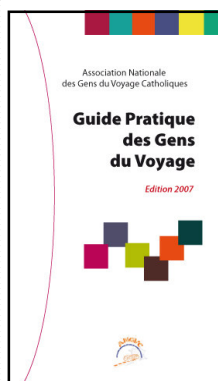


© Marc Béziat

ADHESIONS 2008

Les carnets d'adhésion 2008 sont disponibles. Nous espérons vivement que vous serez encore plus nombreux cette année à rejoindre l'ANGVC.

Adhérez et faites adhérer autour de vous !



GUIDE PRATIQUE

A l'usage des voyageurs et de ceux qui les accompagnent

Il est enfin disponible. L'ANGVC, malgré le retard pris pour des raisons diverses, notamment financières, a commencé à le diffuser auprès de ceux qui l'avaient commandé.

IL EST OBLIGATOIRE DE LE COMMANDER

Envoyer votre règlement (CCP, chèque bancaire ou espèces) à l'ANGVC en indiquant obligatoirement votre nom (ou celui d'un organisme), votre numéro d'adhérent de l'année en cours, un numéro de téléphone et une adresse postale où recevoir le guide ou le nombre d'exemplaires commandés.

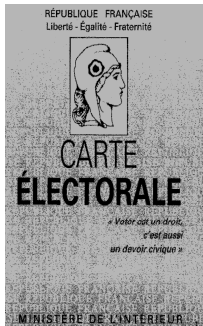
- Tous les **adhérents** à jour de leur cotisation le recevront au tarif privilégié de **5,00€** l'exemplaire. Il n'y a qu'**un seul exemplaire par adhérent à ce tarif**.
- Les **autres voyageurs** ou les bénévoles associatifs peuvent se le procurer au tarif de **10,00€** l'exemplaire.
- Les **associations et autres organisations**, ainsi que les services des **collectivités territoriales**, peuvent également l'acquérir au prix de **15,00 €** l'exemplaire.
- Chaque adhérent ne peut commander plus de trois exemplaires.

► C'est avec un grande tristesse que nous avons appris récemment le décès de Jean-Louis BAUER, Président de l'Association Nationale des Victimes Tsiganes. Avec lui disparaît un témoin, en particulier auprès des jeunes, et un avocat infatigable des victimes Tsiganes de l'internement des camps durant la Seconde Guerre Mondiale. Nos routes s'étaient croisées au mois d'avril dernier lors des cérémonies organisées au camp de Montreuil-Bellay.

► Le 28 novembre, Marc BEZIAT, à la demande d'Alice JANUEL, la présidente de l'ANGVC, a représenté l'association lors d'une rencontre ayant pour thème «Citoyenneté et Gens du Voyage» organisée par le Réseau IDEAL. Il s'est joint à la parole des voyageurs présents qui dénonçaient la discrimination dont ils sont victimes en rappelant que les pouvoirs publics avaient, une fois encore, manqué l'occasion d'appliquer le droit commun sur la question de l'inscription sur les listes électorales et, plus récemment, sur la question de la domiciliation des personnes sans domicile stable.

INFO INFO INFO INFO

ELECTIONS MUNICIPALES 2008



Il ne vous reste que quelques jours, jusqu'au 31 décembre, pour vous inscrire sur les listes électorales. Alors, dépêchez-vous !

Les élections municipales auront lieu les 9 et 16 mars 2008. Nous l'avons souvent dit, elles représentent sans aucun doute pour les voyageurs un enjeu essentiel en matière de stationnement et d'habitat.

Beaucoup d'entre vous ne votent pas dans la commune où ils résident parce qu'ils sont rattachés à une autre commune. Pourtant, il nous apparaît nécessaire de rappeler que ce qui se passe près de chez vous peut se passer également là-bas. Par conséquent, **peser sur les débats** concernant les voyageurs est aussi important ici que là-bas.

L'ANGVC soutient l'engagement citoyen des voyageurs et encourage toutes les initiatives visant à favoriser leur participation à la vie civique. C'est pourquoi l'association joint à ce bulletin de liaison **un questionnaire** qui a pour objectif d'aider à connaître les projets des candidats aux élections municipales de 2008.

Certains d'entre vous seront intéressés à participer aux réunions d'information ou à rencontrer les candidats soit dans la commune où ils stationnent, soit dans leur commune de rattachement.

► VOUS POUVEZ ENVOYER UN EXEMPLAIRE DE CE QUESTIONNAIRE A CHAQUE CANDIDAT QUI SE PRESENTE DANS VOTRE COMMUNE

OU

► VOUS POUVEZ UTILISER CE QUESTIONNAIRE POUR INTERROGER PUBLIQUEMENT TEL OU TEL CANDIDAT A L'OCCASION D'UNE REUNION PUBLIQUE OU D'UNE RENCONTRE

Attention : dans ce cas, vous ne pourrez probablement pas poser toutes les questions du questionnaire mais seulement une ou deux au maximum....

L'ANGVC SOUHAITERAIT RECEVOIR UNE COPIE DES REPONSES QUE VOUS AUREZ OBTENUES DES CANDIDATS SOLLICITES.

N'OUBLIEZ PAS D'INSCRIRE LE NOM DE LA COMMUNE ET LE DEPARTEMENT.

MERCI

PERMIS DE CONSTRUIRE ET AUTORISATIONS D'URBANISME

Nouvelles dispositions applicables et nouveaux formulaires disponibles en mairie depuis le 1er octobre

Le certificat d'urbanisme : Il existe comme auparavant deux types de certificat :

- le premier, de simple information, indique les dispositions d'urbanisme applicables, les limitations administratives au droit de propriété, le régime des taxes et participations et les réseaux existants ou prévus
- le second, pré-opérationnel, mentionne si le terrain peut être utilisé pour réaliser une opération précise (nombre de caravanes, pose de clôture, construction d'un abri...etc.)

Le demandeur bénéficie d'un certificat tacite si l'administration ne répond pas dans le délai d'un mois pour le certificat de simple information et dans le délai de deux mois pour le certificat pré-opérationnel.

Le certificat est notifié au demandeur. La durée de validité du certificat est de 18 mois, susceptible d'être prorogée d'un an.

► Avant toute acquisition de terrain, il est conseillé de demander un certificat d'urbanisme.

Les aires permanentes d'accueil : L'aménagement des aires d'accueil destinées aux gens du voyage doit être précédé d'une déclaration préalable et non d'une demande de permis de construire.

Les terrains familiaux locatifs : A compter du 1^{er} octobre 2007, l'aménagement de ces terrains destinés aux sédentaires doit être précédé d'une déclaration préalable. Ces terrains doivent être situés dans des zones constructibles.

L'installation d'une résidence mobile sur un terrain privé : Sous réserve que le terrain est constructible ou que les documents d'urbanisme n'interdisent pas l'installation des résidences mobiles :

- Si l'installation d'une résidence mobile dure **moins de 3 mois**, il n'y a pas de formalité au titre du code de l'urbanisme.
- Par contre, si l'installation d'une résidence mobile dure **plus de 3 mois consécutifs**, une déclaration préalable est nécessaire.

Le délai d'instruction de droit commun pour les déclarations préalables est de un mois.

L'article L444-1 du Code de l'urbanisme stipule : *"L'aménagement de terrains bâtis ou non bâtis pour permettre l'installation de caravanes constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs est soumis, selon la capacité d'accueil de ces terrains, à permis d'aménager ou à déclaration préalable. Ces terrains doivent être situés dans des zones constructibles".*

TEMOIGNAGE

Françoise Gaspard signe ses poèmes «La Dame du Voyage». Elle crie sa révolte avec des mots simples et justes. En novembre, sous le titre *Égalité et Fraternité*, elle a fait paraître dans le journal « Le Pays Briard » (77) ainsi que dans l'hebdomadaire catholique «La Vie», le témoignage de ce qu'elle vit, comme d'autres, au quotidien.

Ce que je connais de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.

Liberté (libres de nous faire partir)

Égalité (je ne me suis jamais considérée à égalité)

Fraternité 'solidaires contre nous)

Pièce d'identité: carnet de circulation, 30 pages, loi du 3 janvier 1969.

République française : liberté, égalité, fraternité.

N°: six chiffres. Signalement: taille, cheveux, yeux, teint, corpulence, signe particulier.

Commune de rattachement obligatoire.

Prorogation de validité: à signer en préfecture tous les cinq ans; obligatoire.

Visa trimestriel: à signer en gendarmerie ou à la police tous les trois mois. Obligatoire.

On nous les refuse souvent.

Quand le montant des courses dans un magasin ou un super marché est un peu élevé, on nous regarde et on nous demande qu'est ce que c'est quand on leur montre notre carnet de circulation ; ils sont très étonnés quand on dit que c'est notre pièce d'identité officielle, celle que je porte sur moi depuis l'âge de 16 ans!

Dites-moi comment je pourrai comprendre liberté, égalité, fraternité ?

Française depuis des générations je voulais juste vous parler de mon identité que j'ai toujours du mal à porter. Je suis ouvrière agricole, je viens de faire 12 jours de vendange dans la Champagne et je vais bientôt repartir dans le Sud, c'est mon travail. Si je ne voyage pas, je ne travaille pas, vous comprenez ? C'est tout bête mais c'est ma vie et c'est comme ça. Je perds beaucoup de temps dans mon travail que je dois récupérer, pour justement, signer ce carnet de circulation, car je dois le faire signer dans la commune où je stationne avec ma caravane, pas dans la commune où je travaille, et mon travail n'est jamais à côté de chez moi, comme beaucoup d'entre vous.

Si vous ne le saviez pas maintenant vous le savez. Que la vie est dure quelque fois, la France aussi, croyez moi.

DE VOUS A NOUS



► La prise de rendez-vous avec le délégué du médiateur de la République lui avait donné l'impression, à cause de son accueil glacial, que sa démarche ne servirait à rien. Elle doutait mais elle y est allée quand même. Elle a expliqué avec ses mots son problème d'installation sur son terrain, sa vie en caravane dans sa commune compromise par un arrêté. Elle a parlé de ses ennuis avec les autorités, des procès et qu'elle voudrait que tout cela cesse pour vivre en paix. Quand elle est ressortie, elle a eu le sentiment d'avoir finalement été écoutée et que le délégué qui était, au départ, plutôt sur la réserve, allait se mêler de son histoire. En attendant la suite, félicitation à Mme D. pour sa persévérance à rechercher le dialogue !

► Après l'agitation, visant la communauté Rom, qui a secoué l'Italie ces dernières semaines, la Commission Européenne a rappelé à l'ordre les Etats de l'Union européenne sur la question de la libre circulation des personnes. L'Italie demandait à la Commission, en visant directement la communauté Rom, de modifier les règles de circulation dans l'Union. Dans sa réponse, celle-ci a tranché : ne pas confondre les problèmes de circulation avec ceux liés à l'intégration !

► Une récente loi sur l'immigration, proposée par Brice Hortefeux et adoptée par l'Assemblée Nationale, comportait, aux côtés des conditions du regroupement familial et de la pratique autorisée des tests ADN comme preuve de parentalité, la possibilité d'établir des statistiques fondées sur les origines ethniques. Le Conseil Constitutionnel, sollicité par des parlementaires hostiles à cette loi, a rappelé l'interdiction d'établir des fichiers comportant des informations relatives à l'origine ethnique et a déclaré inconstitutionnel l'article de la loi en question.

► **Eric PELISSON**, sous préfet et délégué à l'action régionale de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité (HALDE), qui était venu en décembre 2006 parler des discriminations à des jeunes voyageurs de l'ANGVC en session de formation sur ces questions, vient de publier un livre «Les discriminations» aux Editions Ellipses afin de redonner un sens à notre devise d'égalité.

► **Christophe ROBERT**, directeur des études et de l'animation territoriale à la Fondation Abbé Pierre, dont l'ANGVC croise souvent le chemin à travers ses actions, a fait paraître aux Editions Desclée de Brouwer son travail de recherche en sociologie intitulé «Eternels étrangers de l'intérieur» sur la nature et l'origine du rejet des Tsiganes. Plus qu'un livre, selon la romancière Alice Fernay, c'est un morceau de vie. Ecrit avec l'intelligence et le cœur qu'on connaît de l'auteur.